

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements programme
Céline Ancelet-David - canceler@abilways.com

Renseignements inscriptions

IFE by Abilways
Rue de la Science, 4 - 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - Fax : +32 (0)2 534 89 81
infoclients-ife@abilways.com

Participation (+ 3 % TVA)

400 € HT

Formation éligible au cofinancement

Ce prix comprend les rafraîchissements et la documentation de la formation.
Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant, pavirement@notrebanque-BGLBNPParibas
IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000 - Code BIC : BGLLUULL, au nom d'IFE Luxembourg S.A.R.L., avec
mention du numéro de facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une
convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe Abilways IFE Luxembourg, IFE CPTI, IGM, ACP INFORMATION, PHARVID, IBOC, ABILWAYS DIGITAL est responsable du traitement de vos
données personnelles et en tant que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer la
protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont
nécessaires au traitement de votre fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles vous les fournissez, sur les dispositions légales
applicables. Elles sont destinées à être traitées par le groupe Abilways IFE Luxembourg, IFE CPTI, IGM, ACP INFORMATION, PHARVID, IBOC, ABILWAYS DIGITAL et
coûtes à ces CPU sont consultables sur notre site www.abilways.lu. Le groupe Abilways peut communiquer vos données à des tiers, à des fins de gestion des
activités de formation commerciale susceptibles de vous intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 02/08/02 sur le respect de la vie privée
et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des
données qui vous concernent. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement de vos données, de la portabilité de vos données. Vous pouvez
également vous opposer à tout envoi, utilisateur de communication commerciale. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse
contact@abilways.com ou par téléphone au +32 2338 10 20 ou par courrier postal à l'adresse suivante: -41, rue de la Science - 1000 Bruxelles.

© Décrypte de services de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations, donne lieu à un remboursement ou à un avoir
intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai,
le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le
début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou
100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre
d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite
des noms et coordonnées des remplaçants.

Date et lieu de la formation

Matinée du vendredi 12 octobre 2018 - Luxembourg

Le lieu de la formation vous sera précisé sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours
avant la date de la formation.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts,
les circonstances les y obligent.

© Shutterstock



Scannez ce code
et retrouvez-nous sur
votre smartphone

IFE est une marque du groupe
ABILWAYS



26378J N

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MATINÉE DU VENDREDI 12 OCTOBRE 2018
LUXEMBOURG



ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE EN MATIÈRE D'IMPÔTS DIRECTS

Faites le point sur l'évolution récente de la
jurisprudence luxembourgeoise et européenne



www.ifebenelux.lu



Céline Ancelet-David

Training Project Manager
cancelet@abilways.com

Suite à l'augmentation constante des contentieux ces dernières années, IFE propose un nouveau rendez-vous consacré à l'**actualité jurisprudentielle en matière d'impôts directs**. Les décisions de la **Cour de justice de l'Union européenne et des juridictions administratives luxembourgeoises** tendent à modifier certaines pratiques. Il est primordial pour les professionnels de la fiscalité d'être au fait des derniers changements pour accompagner au mieux leurs clients sur des sujets tels que l'**échange d'informations**, les **restructurations de groupes de sociétés**, l'**appel en garantie** et la **responsabilité des gérants**. IFE réunit les meilleurs experts pour vous informer sur ces différents sujets.

Notez ce rendez-vous dans votre agenda ! Au plaisir de vous y accueillir.

POUR QUI ?

Dans les banques, les sociétés et fiduciaires :

- Administrateurs, Partners, gérants
- Directeurs fiscaux, financiers et juridiques
- Tax Directors, Finance & Legal
- Directeurs comptables, Chief Accounts
- Conseils fiscaux
- Avocats, notaires, Risk Finance Consultants
- Experts-comptables
- Juristes, Compliance Officers
- Gestionnaires de fortune, conseils en gestion du patrimoine
- Directeurs de Private Banking
- Responsables de clientèle privée

POURQUOI ?

- Appréhender les évolutions de la réglementation et de la jurisprudence fiscale
- Mesurer leurs impacts pratiques

COMMENT ?

- Un programme d'actualité animé par des experts reconnus
- Un support écrit remis en début de séminaire à chaque participant
- Des intervalles réservés aux questions des participants

INTERACTIVITÉ

- Vous pouvez, dès à présent, poser vos questions à cancelet@abilways.com

MATINÉE DU VENDREDI 12 OCTOBRE 2018

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Alex Pham, Avocat à la Cour, **DSM** – Counsel Tax Dispute Resolution
Enseignant en droit fiscal à l'**Université de Luxembourg**

8h45 Accueil des participants

9h00 Allocution d'ouverture

9h05

Panorama de la jurisprudence en matière d'impôts directs 2018

- Quelles sont les dernières jurisprudences de la Cour de justice de l'Union européenne ? Exemple du régime des sociétés mères-filiales
- *Quid* de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (selon l'actualité) ?
- La forte augmentation des jurisprudences fiscales des juridictions administratives luxembourgeoises. Exemple : le rachat d'actions

Alex Pham

Avocat à la Cour
DSM

10h00

Échange d'informations : vers une évolution de la procédure au Luxembourg

- Quelles sont les conséquences de l'arrêt *Berlioz* de la Cour de justice de l'Union européenne du 16 mai 2017 ? Un contrôle de la pertinence des informations demandées par le fisc étranger...
- Quel impact sur les droits fondamentaux qui en découlent pour le régime de l'échange d'informations sur demande ?
- Quels sont les enjeux en droit national ? Où en est le projet de loi pour changer la procédure d'échange d'informations fiscales au Luxembourg ?

Serge Schroeder

Premier Conseiller

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL

10h45 Café-networking

11h00

Restructurations de groupes de sociétés : quel apport de l'arrêt de la Cour d'appel du 30 janvier 2018 ?

- Quelle est l'entité redevable de l'impôt en cas de fusion et de scission ?
- Quels sont les changements dans le traitement fiscal en cas de restructuration de groupes de sociétés ?
- Quelle est l'opposabilité à l'administration fiscale du traité de scission établi ?
- Bases légales, pratique administrative et jurisprudence récente

Mario Di Stefano

Managing Partner - Associé / Avocat à la Cour
DSM

11h45

Quelles nouveautés en matière d'appel en garantie et de responsabilité des gérants ?

- Quel bilan tirer de la jurisprudence de ces dernières années ? Quelles sont les évolutions notoires et les cas à signaler ?
- Quelles sont les sanctions encourues par les gérants ?
- Quelles sont les voies de recours disponibles ?

Cécile Henlé

Avocat à la Cour – Associée

Vanille Peltier - Henry

Avocat

LOYENS & LOEFF LUXEMBOURG S.À R.L.

12h30 Clôture de la conférence